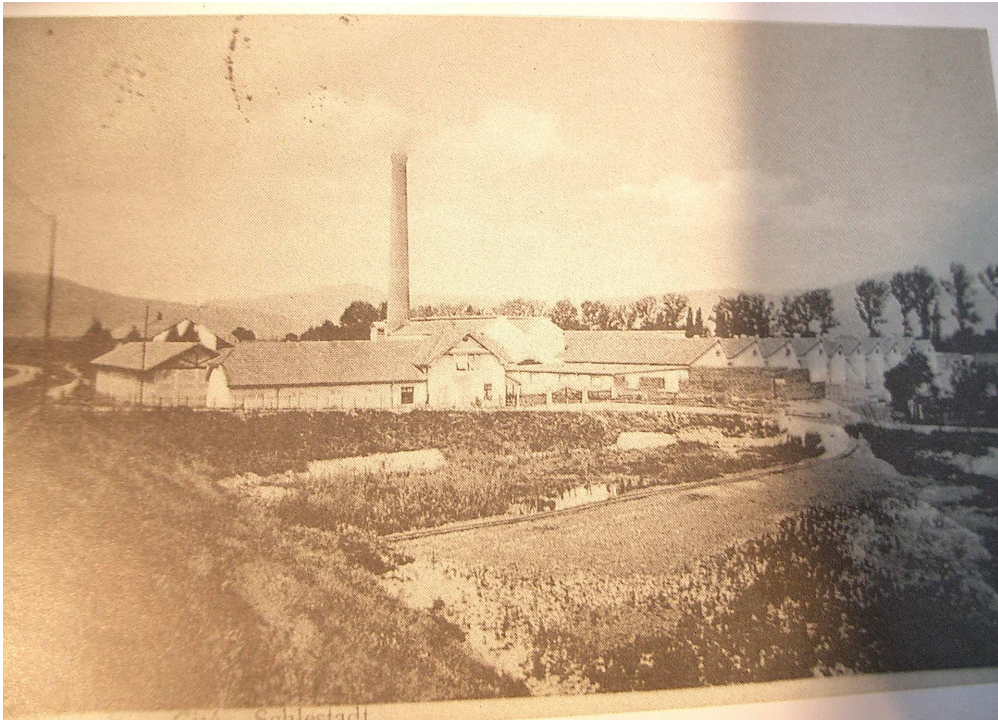


➤ Nom : SOCIETE ALSACIENNE D'ALUMINIUM



Carte postale de l'usine



Photo : les derrières de l'usine aujourd'hui

Localisation :

Commune : SELESTAT

Code postal : 67600 - Code INSEE : 67462

Coordonnées Lambert X : 09792 Y : 23747

Adresse : 2, RUE FREDERIC MEYER

Responsable(s) actuel(s) du site : Exploitant

Nom : SOCIETE ALSACIENNE D'ALUMINIUM

Propriétaire(s) du site Propriétaire unique

Nom(s) : SOCIETE ALSACIENNE D'ALUMINIUM

Description du site :

Société de fabrication d'emballages souples en activité.

Pollution de la nappe par des solvants chlorés et des métaux, dont l'extension est limitée au site. Ce site est contigu à celui de DHJ.

Description qualitative à la date du 30/06/2002 :

La pollution a été découverte le 22/05/96 suite à un rapport sur la qualité des eaux souterraines. Elle montre des concentrations en trichloréthylène, en tétrachloréthylène et en dichloréthylène supérieures aux concentrations admissibles.

Des métaux sont également présents (Aluminium, Fer, Chrome et Cuivre).

On remarque que les concentrations sont extrêmement fluctuantes.

Le 12/02/1998, l'inspection avait demandé la réalisation d'une ESR et une étude historique a été remise le 01/03/99. Néanmoins, des investigations complémentaires ont été demandées, notamment en ce qui concerne:

- une évaluation plus fine des écoulements de la nappe,
- une identification plus précise des sources de pollution, et en particulier de la pollution par les solvants organohalogénés,
- une estimation de l'impact potentiel de la pollution à l'extérieur du site.

Les résultats d'analyses de la campagne semestrielle du bureau d'études IRH (rapport n°RABOO/AF/070) fournis le 10/07/2001 montrent:

- la présence épisodique de sels métalliques au droit de tous les points de contrôle (manganèse, aluminium, zinc, cuivre, nickel),
- la présence d'hydrocarbures volatils halogénés dans tous les échantillons, le plus présent est le tétrachloroéthylène (jusqu'à environ 5000 µg/l),
- une augmentation des teneurs en nitrate et chrome au point aval S2 (teneurs supérieures aux limites définies pour les eaux potables.
- la présence de trace de cyanure au droit du piézomètre S4 et du puits.

Aucun traitement n'est pour l'instant en place.

Il leur a été demandé à l'exploitant, par arrêté du 14/04/2002, de compléter l'évaluation simplifiée des risques.

L'E.S.R. a été remise le 14/11/02. Elle classe le site en catégorie I (comme nécessitant des investigations complémentaires) eu égard aux solvants chlorés présent dans la nappe.

Le diagnostic approfondi et l'E.D.R. font l'objet de prescriptions complémentaires.